

Les nombreuses inconnues qui existaient lors de la survenue en France de la Covid-19 ont conduit de nombreuses sociétés savantes à rédiger en urgence des recommandations, surtout après la publication par le Haut Conseil de Santé Publique de préconisations concernant les sujets dits vulnérables, tels que les publications d'abord chinoises, puis italiennes et espagnoles, les avaient mis en évidence.

Ces préconisations s'appliquaient aussi, bien sûr, au personnel soignant qui était en première ligne dans la lutte contre le virus et les soins aux malades, personnel soignant qu'il fallait protéger tout en conservant suffisamment de ressources pour soigner les patients qui arrivaient dans les établissements de santé.

C'est ainsi que très rapidement la Société Française de Médecine du Travail (SFMT) a essayé de proposer aux médecins du travail des recommandations sur les travailleurs qu'il fallait éviter de contaminer au vu des risques importants de formes graves de COVID, d'abord dans les établissements de santé puis de façon plus générale dans l'ensemble des entreprises. Vu la prévalence de l'asthme en population générale, cette maladie a fait l'objet d'une des premières recommandations, dès le 7 avril, en s'inspirant de la littérature sur la caractérisation des formes modérées ou graves d'asthme qu'il convenait de repérer pour ne pas affecter dans les secteurs les plus exposés ceux qui en étaient atteints.

Compte tenu des nombreuses publications parues depuis le début de la pandémie permettant de mieux préciser certains des facteurs de vulnérabilité, en particulier dans le domaine de l'asthme, d'un commun accord la Société de Pneumologie de Langue Française (SPLF), la Fédération Française d'Allergologie (FFA) et la Société Française de Médecine du Travail ont souhaité affiner les premières recommandations, permettant d'aboutir à celles publiées le 11 mai 2020 sur le site de la SFMT (<http://www.chu-rouen.fr/sfmt/pages/accueil.php>).

Nous espérons qu'ainsi les asthmatiques seront le mieux protégés possible tout en leur permettant de rester auprès de leurs collègues et des malades et peut-être ainsi être plus disponibles dans le cas d'une seconde vague tant redoutée.

Pr J.D. Dewitte

Pr C Raheison Semjen

Pr F De Blay

Président SFMT.

Présidente SPLF

Président FFA

SFMT - Président

Pr JD. DEWITTE

CHRU A. Morvan, Santé au travail
2 Avenue FOCH, 29609 BREST cedex

